



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure



A  
Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 11 AVR. 2018

Objet : Question parlementaire n° 3709 du 19 mars 2018 de Monsieur le Député Léon GLODEN et  
Madame la Députée Nancy ARENDT

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Etienne SCHNEIDER

### **Ad question 1**

Notons d'emblée que la délinquance globale a connu une baisse notable au cours des dernières années avec 43.087 infractions en 2014 par rapport à 36.721 infractions en 2017. Plus précisément d'importantes baisses ont pu être enregistrées notamment dans les domaines des affaires de stupéfiants, des vols avec violences, d'atteintes aux mœurs, ainsi que pour les infractions de coups et blessures volontaires et les véhicules volés.

En ce qui concerne les vols liés aux véhicules, les chiffres restent plus ou moins stables avec 2.428 infractions enregistrées en 2014 contre 2.424 infractions enregistrées en 2017 et ce malgré une hausse en 2017 par rapport à l'année 2016. Une explication éventuelle de cette hausse réside dans le fait que les auteurs utilisent de plus en plus des systèmes facilitant l'ouverture et/ou le démarrage de véhicules (système Keyless). Pour remédier à cette délinquance, des patrouilles préventives ont été effectuées par la Police sur les parkings publics afin de sensibiliser les conducteurs de véhicules de ne pas laisser des objets de valeur dans leur véhicule.

A la fin de l'année 2017, un concours a été lancé avec une classe artistique du Lycée des Garçons d'Esch/Alzette pour créer un nouveau panneau « vols dans les véhicules ». Ce panneau sera présenté lors d'une campagne de sensibilisation aux mois d'avril-mai 2018 et les mesures suivantes sont prévues :

- la diffusion de messages de prévention dans les médias ;
- la mise à disposition de tracts et de panneaux de sensibilisation ;
- la distribution de Flyers « La Police conseille ».

Aussi, les chiffres en matière de cambriolages montrent-ils une baisse entre 2014 avec 2.568 infractions et 2017 avec 2.024 infractions accomplies. Les cambriolages accomplis dans les maisons habitées connaissent également une baisse significative avec 1.951 infractions en 2014 contre 1.261 infractions en 2017 et ce malgré une légère hausse en 2017 par rapport à l'année 2016. Ces chiffres montrent que les mesures de sécurité (y inclus protections mécanique et électrique) ont porté leurs fruits et que la sensibilisation auprès du public a augmenté la vigilance des citoyens qui ont plus souvent averti le 113 de comportements suspects.

Dans ce contexte il y a lieu de mentionner que la campagne « anti-cambriolage » menée du 2 octobre 2017 au 31 janvier 2018 a conduit à l'interpellation de 47 auteurs en flagrant délit et à l'identification de 123 auteurs suite à des enquêtes des différents services de la Police grand-ducale.

### **Ad question 2**

Les travaux entre autres législatifs concernant la réforme de la Police et permettant de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité sont en cours de finalisation.